

Participation à une activité culturelle ou sportive

Conditions de l'aide

L'aide concerne les enfants de 4 à 17 ans résidant à Elliant. Elle est attribuée par foyer. Les demandes seront traitées jusqu'au 31 octobre 2020.

Seules les tranches 1 et 2 sont éligibles à l'aide, c'est-à-dire les foyers dont le quotient familial est inférieur à 650 € selon les barèmes suivants :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
QF ≤ 350	350 < QF ≤ 650	650 < QF ≤ 750	750 < QF ≤ 850	850 < QF ≤ 950	QF > 950

Pour la tranche 1, une aide de 60 € par foyer

Pour la tranche 2, une aide de 40 € par foyer

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Les enfants du foyer :

Nom, prénom	Date de naissance	Activité	Nom de l'association

Veillez entourer l'association bénéficiaire de l'aide.

A Elliant le :

Signature du représentant légal :

A faire remplir et viser par le responsable de l'association ou de l'organisme privé :

Nom de l'association ou club :

Nom et prénom de son représentant :

Attestant de l'adhésion de l'enfant (Nom et prénom) :

Coût de l'inscription : Coût de l'équipement

Date d'adhésion : pour la période

Merci de fournir un RIB.

A Elliant le :

Signature